

# ses formes !

## Témoignage de Sylvain Pinguet

"Une exploitation adaptée à son milieu"

"Le potentiel de production des sols de mon exploitation est faible. L'élevage ovin, de race solognote, rustique, est adapté à ce milieu. Le troupeau est constitué de 250 mères et de 60 femelles de renouvellement. La culture du seigle ou du triticale et du sarrasin ainsi que les prairies temporaires et les prairies permanentes constituent mon assolement sur une

centaine d'hectares. Le troupeau et les prairies sont menés de manière extensive. Mon but est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici 3 à 4 ans et de ne plus acheter de luzerne déshydratée ni de compléments (ou le minimum pour la finition des agneaux). La prochaine étape est de découper le parcellaire et de mettre en place le pâturage sous forme de paddocks. Ayant une activité de fabrication de confitures, les modifications

sur le système sont réalisées petit à petit en fonction du temps disponible. La rentabilité du système ovin était faiblement bénéficiaire, puis déficitaire ces quatre dernières années. Aujourd'hui, la rentabilité est de retour après la mise en place de changements. Des progrès sont encore à réaliser, notamment sur les prairies temporaires et les couverts d'interculture."



Description en groupe des horizons du sol podzolique.



Regard sur l'exploitation d'un des derniers agriculteurs de Nancay.

## Préconisations d'Yvan Lagrost

Conseiller fourrages à la Chambre d'agriculture du Cher

"L'objectif de l'exploitant est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire à court terme. Dans ces milieux acides, la mise en place de prairies adaptées de trèfle violet et de ray-grass hybride est conseillée. Elles permettraient la production de fourrage de qualité et de diminuer ainsi les besoins en concentrés. Ce mélange peut être maintenu deux ans. A l'heure actuelle,

les prairies temporaires se succèdent. Leur intégration dans une succession culturale avec le seigle faciliterait les techniques pour leur renouvellement. Intégrer des intercultures entre le seigle et le sarrasin (radis fourrager, navette etc...) serait aussi intéressant pour allonger la durée de pâturage et d'éviter de puiser dans les stocks hivernaux de fourrages."

## Préconisations de Bastien Lemain

Conseiller grandes cultures à la FDGEDA du Cher

"La succession culturale seigle ou triticale suivant le sarrasin est déséquilibrée. L'alternance de céréales à pailles avec des dicotylédones et l'alternance culture d'hiver avec des cultures de printemps est l'optimum agronomique recherché. Dans ces sols à fortes contraintes et dans le système étudié ici, il serait intéressant d'assoler les prairies temporaires et de

précéder le sarrasin de deux céréales à paille. Le tournesol et le maïs ne sont pas adaptés à ces milieux où les implantations se font tardivement. La réserve utile étant faible, l'alimentation en eau est trop limitante. La mise en place de couverts hivernaux (radis fourrager et ray-grass hybride) pour être pâturés par le troupeau serait intéressante."



Questions-réponses de la DDT

DDT du Cher  
Tél. 02.34.34.61.00

## L'assurance récolte

Cette information s'adresse aux exploitants qui ont souscrit un contrat d'assurance multirisque climatique couvrant leurs récoltes de l'année 2018 et qui ont demandé à bénéficier de l'aide à l'assurance récolte dans le cadre de leur déclaration PAC 2018.

La DDT vous rappelle les échéances à venir : - date limite de paiement de la cotisation d'assurance au 30 octobre 2018 ; - date butoir de dépôt du formulaire de déclaration de contrat, signé par vos soins, à la DDT au 30 novembre 2018.

Le formulaire de déclaration de contrat vous est transmis pré-rempli par votre (vos) assureur(s). Il est impé-

ratif que vous procédiez à la vérification de la cohérence des cultures et surfaces assurées avec celles de votre déclaration PAC. Si elles ne sont pas cohérentes, La DDT vous invite de signaler l'erreur sur le formulaire de déclaration de contrat à transmettre en urgence à votre (vos) assureur(s) et à lui adresser également l'édition générée par telepac sur le "Récapitulatif des assolements" 2018. Ce document est accessible dans l'espace "données et documents / campagne 2018" de votre compte telepac.

Il vous appartient de vérifier aussi la conformité de votre identité et notamment votre n° PACAGE.

Vous ne devez en aucun

cas à la DDT transmettre un formulaire corrigé manuellement.

Attention à bien transmettre ce formulaire (cerfa n°14099\*08), ne pas confondre avec votre contrat d'assurance, votre appel de cotisation ou toute autre pièce.

Pour bénéficier de l'aide, vous devez avoir payé la totalité de la prime ou cotisation d'assurance afférente à votre contrat et à la DDT avoir déposé le formulaire dans les délais impartis.

Direction Départementale  
des Territoires du Cher  
02 34 34 61 00

<http://www.cher.gouv.fr/>

## Météo du week-end

### Vendredi 2 novembre : lente amélioration

Les pluies de la veille persistent dans la nuit, et de façon quasiment non significative en journée, en s'estompant par l'Ouest.

- Vent : de Nord faible.
- Températures minimales : 4 à 6 degrés.
- Températures maximales : 10 à 12 degrés.

### Samedi 3 novembre : très bien ensoleillé

Les brouillards matinaux laissent place à un temps très bien ensoleillé.

- Vent : de secteur Est faible.
- Températures minimales : -1 à 1 degré.
- Températures maximales : 11 à 13 degrés.

### Dimanche 4 novembre : des éclaircies

On conserve des éclaircies accompagnées de quelques nuages.

- Vent : de Sud-Est faible.
- Températures minimales : 3 à 5 degrés.
- Températures maximales : 15 à 17 degrés.